responsabilités pour que nous puissions attendre du premier ministre qu'il nous dise, et qu'il nous dise au nom de la majorité des députés qui l'appuient, que la proposition est acceptable et que la majorité du Gouvernement appuiera cette contre-proposition. Si le premier ministre veut bien le dire, nous n'en demanderons pas davantage. Nous accepterons sa déclaration, nous en resterons là.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre qui, en même temps que son chef, s'est violemment opposé à ce qu'on prétende qu'il existe une espèce d'entente entre le Gouvernement et la C.C.F. à ce sujet, n'aura évidemment pas la permission, maintenant, d'engager le Gouvernement ou de promettre l'intervention du Gouvernement à cet égard. Ce serait une chose extraordinaire si, à ce stadeci, il prenait cet engagement, étant donné ce qui s'est dit. Cependant, le premier ministre ou le Gouvernement vont-ils nous donner cette simple assurance? Alors, il est bien évident que la proposition d'amendement peut être adoptée, ce qui laisserait la Chambre libre de poursuivre ses travaux. Comment, à moins que le premier ministre ou quelqu'un qui s'exprimerait avec l'autorité du Gouvernement, et au nom de la majorité qui appuie le Gouvernement, ne nous donne une telle assurance, comment, dis-je, la Chambre peutelle se soumettre à une ligne de conduite qui porte en elle un germe capable de détruire les droits fondamentaux des minorités en cette enceinte?

M. Fournier (Maisonneuve - Rosemont): Croyez-vous vraiment ce que vous dites?

M. Fleming: Voilà le ministre de la Justice (M. Garson) qui trouve comique qu'on affirme que les minorités en cette enceinte ont des droits qu'il y a lieu de protéger.

M. Cleaver: Vous les avez exercés toute la journée.

L'hon. M. Garson: Que faites-vous donc maintenant?

M. Fleming: C'est précisément, je suppose, le genre de rire que le ministre de la Justice s'est permis à la Chambre, il y a plusieurs semaines, lorsqu'un de nos collègues a raconté des faits de contrebande dans lesquels il disait avoir lui-même trempé. Nous avons entendu le même genre de rire de la part du...

M. Sinnott: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. Fleming: ... ministre de la Justice.

M. Sinnott: La question dont parle le député n'a rien à voir avec le projet d'amendement dont la Chambre est saisie.

[M. Fleming.]

M. l'Orateur: Je doute que cette mention soit régulière. De toute façon, elle porte sur un sujet dont il a été question au cours d'un autre débat. Je ne crois pas que cette mention soit régulière.

M. Fleming: Je ne vais pas continuer dans ce sens mes observations au sujet du ministre de la Justice.

Des voix: Six heures et quart!

M. Fleming: Six heures et quart, monsieur l'Orateur.

M. Cleaver: Poursuivez!

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à poursuivre le débat?

M. Fleming: Six heures et quart!

Des voix: Le vote!

M. Fleming: Je n'ai pas fini, et il est six heures et quart.

Des voix: Six heures et quart!

L'hon. M. Abbott: Joyeux Noël à tous et à chacun!

(La séance suspendue à six heures et quart, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

## SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

> Hôtel du Gouvernement. le 20 décembre 1951.

Mon-ieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat demain, le vendredi 21 décembre, à midi et demi, pour donner la sanction royale à certains bills. J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
J.-F. Delaute.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION DEMANDANT QUE LA CHAMBRE SIÈGE AUJOURD'HUI SANS INTERRUPTION ET SANS S'AJOURNER À DIX HEURES

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Knowles:

Que la séance de la Chambre, aujourd'hui, se poursuive sans les suspensions habituelles à une heure de l'après-midi et à six heures et quart